



## L'Europe détruit nos emplois !

### Vraiment ?

*La mondialisation peut être à l'origine de délocalisations d'entreprises pour des zones où la main-d'œuvre est moins chère. Très médiatisées, les délocalisations n'ont cependant eu qu'un effet limité sur l'emploi en France. Une étude de l'INSEE évalue à 6600 par an en moyenne le nombre d'emplois délocalisés (évaluation réalisée entre 2009 et 2011), soit 0,3 % de l'emploi salarié. Néanmoins, chaque délocalisation peut conduire à des drames sociaux. Pour atténuer ces effets, l'Union européenne a créé un fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) qui soutient les travailleurs confrontés à des licenciements dans des secteurs particulièrement exposés aux changements structurels de l'économie mondiale. Depuis son lancement en 2006, ce dispositif a accompagné 130 000 salariés en Europe dont 15 000 en France, qui est la première bénéficiaire de ce fonds.*

## Les délocalisations au sein de l'UE, un phénomène finalement peu répandu

Beaucoup d'entreprises choisissent de s'implanter dans des pays de l'Union européenne pour développer leur activité et bénéficier du marché intérieur. Ces décisions créent généralement de l'emploi (en permettant aux entreprises de conquérir de nouveaux marchés), mais peuvent aussi en détruire : c'est le cas des délocalisations, quand une entreprise décide de déplacer ses capacités de production dans un autre État membre pour bénéficier de coûts du travail plus faibles ou pour être plus proches des marchés finaux.

Ce phénomène, très médiatisé, reste économiquement assez limité. Un peu plus de la moitié (55 %) de ces délocalisations ont lieu dans un pays de l'Union européenne. Les délocalisations sont plus importantes dans le secteur industriel, mais ne représentent que 0,6 % de l'emploi industriel.

## L'appartenance à l'UE n'est pas synonyme de chômage

Il est vrai que la situation de l'emploi en France n'est pas satisfaisante, avec un taux de chômage autour de 10 %, mais l'appartenance à l'UE ne peut en être l'explication. De nombreux pays européens ont des **taux de chômage** (<https://goo.gl/xsiHZf>) beaucoup plus faibles, comme l'Allemagne (moins de 5 %), la Belgique (8,5 %) ou la Pologne (6 %).

## Que fait l'Europe pour lutter contre le chômage ?

La lutte contre le chômage, la création et l'amélioration des emplois, notamment pour les jeunes, sont des objectifs prioritaires de l'Union européenne :

- la Commission Juncker a lancé un grand **plan d'investissement pour l'Europe** (<https://goo.gl/7tRASQ>) en 2015 qui a déjà permis de mobiliser 183,5 milliards d'euros d'investissement dans l'UE (chiffres d'avril 2017) pour relancer la croissance et l'emploi par l'investissement. La France est un des principaux bénéficiaires de ce plan avec **22,5 milliards d'euros d'investissements déjà mobilisés** (<https://goo.gl/geSFRD>) et 72 100 PME bénéficiaires ;

- l'UE investit pour aider les citoyens européens à s'intégrer sur le marché du travail et à se former grâce au fonds social européen. Plus de 7 millions de personnes en France ont déjà pu bénéficier d'un soutien du FSE, par exemple pour les aider dans leur recherche d'emploi ou pour accéder à une formation. Un effort particulier est fait pour les jeunes avec l'Initiative pour l'emploi des jeunes, dont la France est le premier bénéficiaire ;
- la mondialisation peut être à l'origine de délocalisations d'entreprises pour des zones où la main-d'œuvre est moins chère. Pour atténuer ces effets, l'Union européenne a créé un fonds d'ajustement à la mondialisation (FEM) qui soutient les travailleurs confrontés à des licenciements dans des secteurs particulièrement exposés aux changements structurels de l'économie mondiale. Depuis son lancement en 2006, ce dispositif a accompagné 130 000 salariés en Europe pour un montant de 542,4 millions d'euros. En France, premier pays bénéficiaire, le FEM a investi 84,6 millions d'euros pour favoriser le reclassement de 15 000 salariés touchés par sept plans sociaux.



## L'économie française bénéficie du marché unique

En tant que membre de l'Union européenne, la France fait partie du marché

unique, le plus grand marché au monde, avec plus de 500 millions de consommateurs et 21 millions d'entreprises. Le marché unique permet aux citoyens et aux entreprises de circuler et de commercer librement dans tous les pays de l'UE. Il permet aux entreprises européennes d'être plus efficaces et de se développer dans tous les pays l'Union. Il augmente aussi l'attractivité des investissements étrangers en Europe, ce qui contribue à la croissance et à l'emploi. En mettant leurs atouts en commun, les États membres de l'UE ont aussi plus de poids pour négocier des accords commerciaux qui stimulent l'activité en Europe.

Et cela **fonctionne** (<https://goo.gl/tHZPrg>) : en France, ce sont 3 millions d'emplois qui dépendent directement du marché intérieur.